

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

diplômes Question écrite n° 20879

Texte de la question

M. Christian Vanneste souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les modalités d'inscription au diplôme préparatoire aux études comptables et financières (DPECF). En effet, pour la session 2003, les inscriptions sont closes depuis le 15 avril 2003 soit quatre mois avant l'épreuve. Or, pour les personnes qui souhaitent reprendre des études au cours de leur parcours professionnel, à la suite d'un licenciement ou bien par leur propre initiative, une plus grande flexibilité des inscriptions est nécessaire. Ainsi, on pourrait imaginer la possibilité d'une inscription à l'examen sur une liste d'attente pour les personnes en recherche d'emploi récente. Cette mesure permettrait à ces personnes de ne pas perdre de temps dans la reprise d'une formation. En conséquence, il lui demande de bien vouloir l'informer des mesures qui peuvent être envisagées.

Texte de la réponse

Il n'est actuellement pas prévu de modifier les dates d'inscription aux trois diplômes comptables supérieurs. En effet la date du 15 avril correspond à la date limite de pré-inscription. Cette étape est suivie par l'envoi aux candidats d'un dossier d'inscription qui doit faire l'objet de vérifications lors de son retour dans les services compétents des rectorats. Pour ces diplômes, les inscriptions se gèrent épreuve par épreuve et la constitution de listes d'attente n'a aucun intérêt puisque la défection de candidats inscrits est sans conséquence sur l'organisation de la procédure.

Données clés

Auteur: M. Christian Vanneste

Circonscription: Nord (10e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 20879

Rubrique : Enseignement technique et professionnel Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 juin 2003, page 5083

Réponse publiée le : 22 septembre 2003, page 7312